*12536226*

VIALETTI
2008

Ma 134

1253626

| | | |
|---|---|---|
| **Auteur(s)** | : | Villebois-Mareuil, Georges de 1847-1900 |
| **Titre** | : | La Compagnie des Indes Orientales sous le ministère de Colbert 1664-1683 / Villebois-Mareuil |
| **Éditeur** | : | [S.l.] : [s.n.], ***[*8808 doc.]*** [s.d.] |
| **Description** | : | 1 vol. (non paginé) ; 30 cm |
| **Note de thèse** | : | Mémoire : Cycle du diplôme : Paris, Ecole libre des sciences politiques : 18XX |
| **Source** | : | Abes (SUDOC) |

1253626

# La Compagnie des Indes Orientales

## sous le ministère de Colbert.

## 1664 – 1683.

ECOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

de Villebois-Mareuil

Travail bien étudié, bien présenté et écrit clairement. Quelques inexactitudes de faits et quelques négligences de style sans grande importance. —

Ma 134

# La Compagnie des Indes Orientales de 1664 sous le ministère de Colbert. 1664 – 1683

---

1°

Origine et raison d'être des Compagnies coloniales à cette époque.

2°

Les Précédentes Compagnies formées également pour le commerce de l'Inde.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

3°

Formation de la Compagnie au point de vue administratif et financier.

4°

Etablissements à Madagascar.

Etablissements précédents. Nouvelles opération de la Compagnie.

5°

Abandon de Madagascar par la Compagnie.

6°

Etablissements dans l'Hindoustan. Choix d'un chef lieu Surate. Pondichéry.

7°

Tableau de la Compagnie à la mort de Colbert.

De Villeblois Marcuil

Vu

H. Sée

# Origines et Raison d'être des Cies Coloniales au XVIIe siècle

Avant d'aborder le fond même de cette étude, il nous paraît utile de donner d'abord un aperçu de ce qu'était le commerce des Indes au XVIIe siècle et d'indiquer comment il se faisait au moins d'une manière générale. Depuis la découverte par les Portugais de la route du Cap de Bonne Espérance pour aller aux Indes, le seul moyen connu de donner une organisation solide au commerce exotique et à la colonisation avait été pour les nations et pour les Gouvernements de l'Europe de constituer de vastes Compagnies que partout on appela Compagnies des Indes. Selon qu'elles avaient pour champ d'affaires les pays de l'Amérique ou de l'Extrême Orient, elles prenaient le titre de Compagnies des Indes Occidentales ou Orientales. D'ailleurs, quelque fût le pays dont ces Compagnies fussent originaires, elles se distinguaient par deux caractères communs; le premier était un monopole commercial qui leur était accordé à l'exclusion de tous les autres négociants de la même nation, le second consistait dans la souveraineté territoriale qu'on leur concédait sur les pays où ils allaient trafiquer et s'établir.

Ni le Portugal ni l'Espagne n'avaient procédé ainsi à leur origine.

Ces privilèges institués en faveur de simples sociétés de marchands ont été souvent critiqués de nos jours; le monopole est regardé comme exorbitant et l'on en parle couramment comme d'une grave erreur économi-

que. L'abandon que l'Etat faisait de son droit de souveraineté au profit des Compagnies coloniales paraît encore plus incompréhensible. Et cependant, comme le fait remarquer M.r Pauliat dans son ouvrage sur Louis XIV et Madagascar, si l'on prend la peine d'examiner la question de près l'on est forcé de reconnaître, « que les prérogatives de ces Compagnies ont été beaucoup moins une création arbitraire des Gouvernements que le produit spontané d'une époque. » C'est ce qu'il nous sera facile de prouver en donnant quelques courts détails sur la navigation d'alors et sur les rapports des peuples maritimes entre eux. Inutile de parler des dangers que courait le navire isolé et de l'impossibilité pour lui de se faire respecter, mais les risques de mer, qui existent il est vrai toujours, étaient plus considérables encore à cette époque qu'aujourd'hui, en raison de la médiocre construction des navires, du ~~manque~~ défaut de cartes au moins pour les côtes de l'Océan Indien, et du ~~manque~~ défaut de points de relâche ailleurs qu'au Brésil etc. Pour remédier dans une certaine mesure à toutes ces difficultés on faisait partir plusieurs navires ensemble, dans l'espérance qu'en cas de sinistre, ils pourraient mutuellement se prêter assistance.

Un péril plus grave encore pour les vaisseaux qui revenaient au port avec une riche cargaison était d'être attaqués par un de ces nombreux corsaires qui écumaient alors toutes les mers. Devant avoir à par-

ter beaucoup de Madagascar nous emprunterons un exemple à la Compagnie de 1656. Au moment où il retournait prendre possession de son poste, Flacourt, qui fut commissionné par la Compagnie Rigault comme successeur de Pronis, se trouva attaqué par trois frégates Barbaresques, le 10 juin 1660, à 100 lieues environ du Portugal et à la hauteur de Lisbonne. Il préféra se faire sauter avec son navire, où le feu s'était déclaré, que d'être fait prisonnier. De tout son équipage, les Barbaresques ne sauvèrent que 17 hommes qui furent vendus comme esclaves à Alger.

Mais les pirates n'étaient pas seuls à redouter. Durant tout le XVI^e^ et le XVII^e^ siècle il n'est bruit dans les mer de la Chine et des Indes que des luttes engagées entre trafiquants hollandais, portugais, danois, anglais et français pour des rivalités de négoce dans telle ou telle localité et pour le monopole que chacun prétendait s'y arroger. Un coup de vent ou un courant inconnu avait il porté un navire sur une côte nouvelle si le capitaine, qui était toujours doublé d'un traitant, y faisait de bonnes affaires, ce lieu ses ressources, ses besoins, les mœurs de ses habitants, tout cela demeurait son secret. Il n'en parlait à personne. Avant de prendre la mer, il avait toujours la précaution de faire jurer aux hommes de son équipage de ne jamais revéler l'endroit où il les conduirait. Ces secrets étaient aussi jalousement gardés

que le sont dans l'industrie moderne les procédés de fabrication ou les nouveaux modèles de machines.

Aussi, sans aucun scrupule, attaquait on sans hésiter, tout navire qui se trouvait naviguer dans des eaux que l'on croyait être seul à connaître. A ces dangers que nous nous contentons d'énumérer, venaient s'ajouter ceux qui résultaient des guerres. Les voyages de mer duraient alors bien plus longtemps qu'aujourd'hui. Une traversée qui ne demande de nos jours que quelques mois exigeait dans ce temps là une ou plusieurs années. Or avec la fréquence des guerres au XVII^e siècle et l'impossibilité d'en faire porter la nouvelle dans les cinq parties du monde, il n'était pas rare qu'un navire parti un ou deux ans auparavant se trouvât subitement attaqué à son retour par des vaisseaux dont il se défiait d'autant moins qu'il ignorait encore que son pays fût en guerre avec le leur. Il fallait donc que les armateurs prissent le parti d'imiter les marchands du Levant qui se réunissent en caravanes pour voyager. C'est aux Hollandais qui appartient la première idée de ce genre d'association. A partir de 1550 les négociants des Provinces Unies prirent l'habitude d'envoyer des navires commercer aux Indes et jusqu'en Chine et au Japon. Les Portugais, depuis le jugement du Pape Alexandre VI qui partageait entre eux et les Espagnols le monde encore à découvrir, considéraient qu'eux seuls avaient un droit

de souveraineté sur les pays situés de l'autre côté du Cap. La concurrence des Hollandais les irrita tellement, qu'ils s'étaient mis à donner la chasse à leurs vaisseaux, dont ils traitaient les équipages comme s'ils eussent été des forbans. A la suite de pertes énormes, la marine hollandaise pour trouver un remède à cette situation tenta de découvrir un passage au Nord de l'Asie par le détroit de Behring et de faire ainsi ce qu'a récemment accompli le navigateur suédois Nodenskiöld. Leurs recherches n'aboutirent qu'à trouver la Nelle Zemble, ce qui n'était d'aucune utilité, mais alors les négociants d'Amsterdam et de la Zélande s'entendirent pour faire partir leurs flottes ensemble. De là à fonder une association il n'y avait qu'un pas et en 1602 la Compagnie hollandaise des Indes Orientales était formée. Cette compagnie comme toutes celles qui suivront jouissait d'un monopole absolu. Ce monopole, comme je le disais plus haut, a été souvent reproché aux souverains qui l'avaient accordé et l'on a été jusqu'à y voir la cause des échecs qu'ont parfois eus à subir les Compagnies. Mais sans ce monopole, on eût vu se constituer dans le même Etat plusieurs petites sociétés dans le but d'exploiter le commerce d'un seul pays et il en serait forcément résulté une funeste déperdition de forces. Et quant aux critiques que l'on a fait de la souveraineté territoriale, on peut répondre que la métropole étant souvent dans l'impossibilité de protéger ses colonies ou de surveiller les convois qu'elle y envoyait, il était juste que la Compagnie qui

remplissait là bas les charges d'un Etat en eût au moins les droits. Enfin comme le monopole était en partie octroyé aux Compagnies pour les indemniser des dépenses de premier établissement auxquelles elles s'étaient astreintes pour conquérir, occuper et organiser des contrées qu'on ne leur concédait que nominalement, il va de soi que cet avantage eût été illusoire si n'importe qui avait eu sans leur permission le droit de venir s'établir sur leurs terres.

Nous avons dit que les Hollandais avaient eu les premiers l'idée de grouper leurs capitaux pour exploiter le commerce des pays lointains mais elle ne resta pas longtemps leur privilège. L'Angleterre et le Danemark qui possédait la Norwège n'eurent rien de plus pressé que de créer des sociétés du même genre chez eux. Il s'ensuivit qu'au commencement du XVII^e^ siècle tous les peuples des bords de l'Atlantique avaient par l'intermédiaire de Grandes Compagnies coloniales un commerce plus ou moins étendu avec les Indes Orientales.

## Compagnies qui précédèrent celles de 1664.

Les richesses immenses que tous ces peuples maritimes Portugais, Anglais, Hollandais tiraient des Indes Orientales auraient dû servir de stimulant aux Français pour les pousser dans la voie toujours ouverte du commerce avec ces pays lointains et pour ainsi dire inconnus. Mais il ne paraît pas que les armateurs Dieppois ou Malouins aient eu la hardiesse nécessaire et d'un autre côté le gouvernement s'en inquiétait peu et laissait ces sortes d'entreprise à l'initiative des étrangers. Cependant François 1er par ses déclarations des années 1537 et 1543 engagea ses sujets à entreprendre des voyages de long cours. Henri III renouvela ces invitations aux négociants par un édit du 15 décembre 1578; on ne voit pas que ces exhortations aient d'ailleurs produit grand effet. Il en eût peut être été autrement si l'Etat avait fourni les fonds nécessaires, comme cela s'était pratiqué en Portugal et en Angleterre. Mais l'on n'en sentait pas l'utilité, ou bien les guerres civiles qui épuisaient le Trésor ne permettaient pas de le faire. (Histoire des Indes Orientales, par l'abbé Guyon. Paris. 1744.) Néanmoins au commencement du XVIIe siècle, on vit se former en France quelques associations de marchands qui furent comme les timides essais de la Grande Compagnie de 1664. Un Polamand nommé Girard le Roy qui avait suivi les Hollandais dans leurs voyages aux îles de la Sonde, fut le premier qui vint s'offrir à fonder une Compagnie. Le 2 mars

1611, Girard protégé par le sieur Godefroy Trésorier à Limoges obtint du Roi Louis XIII des lettres patentes qui lui donnaient le privilége exclusif de la navigation des Indes pendant 12 ans. Les statuts de cette société étaient empreints d'un esprit libéral. Par exemple, les étrangers étaient exempts du droit d'aubaine et les Gentilshommes pouvaient s'intéresser dans la Compagnie ou y remplir des emplois sans faire acte de dérogeance. L'histoire de cette compagnie, si l'on s'en rapporte à Du Fresne de Francheville, et c'est le seul qui en fasse mention est fort obscure. L'on ne sait même pas si son privilége fut prorogé à l'expiration des 12 premières années ou si elle se fondît avec une autre Compagnie.

Erreur — Voyez Thévenot Voyage d'Enguerrand de Beaulieu

Quoiqu'il en soit, on regarde comme étant la 2e Compagnie des Indes Orientales celle qui se forma au mois de juin 1642 sous le patronage du Cardinal de Richelieu alors surintendant des finances. Elle était composée de 24 adhérents, sous les ordres du sieur Ricault capitaine de marine et avait obtenu le privilége exclusif d'envoyer des navires dans l'île de Madagascar ou autres adjacentes, c'est à dire les Comores et les Mascareignes, pour y établir des colonies et en prendre possession au nom de Louis XIII.

Cette compagnie s'occupa uniquement de Madagascar et pour cette raison, en parlerons nous peu pour l'instant, nous contentant de citer les noms de Faucquembourg, de

Pronis et de Flacourt qui furent Gouverneurs de l'île et nous réservant de développer l'histoire de la Compagnie dans la partie de notre travail spécialement consacrée aux établissements successifs des Français à Madagascar. Après un long séjour dans la colonie, de 1648 à 1655, Flacourt revint en France et son retour coïncide avec la formation d'une 3e Compagnie fondée en 1656 sous les auspices du Duc de la Meilleraye, qui faisait passer à ses frais cinq cents hommes à Madagascar et qui de plus prenait sur lui la moitié des charges de la société. Ainsi l'ancienne Compagnie de 1642 fusionnait avec la nouvelle.

Cette entente fut reglée par un traité du mois de Juin 1656, qui maintenait dans leurs droits et privileges les intéressés de 1642. Le Duc de la Meilleraye fit la dépense d'un premier armement dont il donna le commandement à Flacourt et le 20 mai 1660 ce dernier quitta le port de Painboeuf. Nous avons rapporté dès notre avant propos le mauvais succès de cette expédition et la fin courageuse de Flacourt. Mr de la Meilleraye ne se laissa pas décourager et un nouveau chargement de colons arriva à Madagascar au mois de septembre 1663 sous les ordres de Mr de Kerjadion. Malheureusement pour la Compagnie de 1656, Monsieur de la Meilleraye qui en était le protecteur attitré en même temps que le plus fort commanditaire mourut vers cette époque. La retraite d'un associé aussi riche et aussi puissant désorganisait la Compagnie et c'est

alors que Louis XIV et Colbert eurent l'idée de créer la Compagnie des Indes Orientales de 1664 qui fut la quatrième. Les coassociés de Mr de la Meilleraye faisaient abandon à la nouvelle Compagnie des droits qu'ils avaient acquis sur Madagascar, moyennant une somme de 20000 livres pour laquelle ils demeuraient actionnaires dans la Nelle Société. Cette transaction fut enregistrée par deux contrats du 3 et du 20 septembre 1664.

## Organisation financière de la Compagnies qui se forma en 1664.

---

L'entreprise était d'autant plus difficile que trois Compagnies y avaient échoué, mais les répugnances générales n'arrêtèrent ni le roi, ni Colbert. Il s'agissait de susciter aux Hollandais une concurrence sérieuse sur un point d'où ils paraissaient inexpugnables et pour cela rien ne devait être négligé. Avant tout il fallait donner à l'affaire un grand retentissement, et un membre de l'Académie François Charpentier fut chargé d'expliquer au public les motifs de la création de la Compagnie, dans un travail intitulé: « Discours d'un fidèle sujet de sa Majesté, touchant l'établissement de la Compagnie française pour le Commerce des Indes Orientales. » L'auteur s'acquitta habilement de sa tâche. On peut cependant s'étonner qu'il y

soit tant parlé de Madagascar au point de vue spécial de la colonisation, alors que ce qui devait toucher le plus les actionnaires étant sans aucun doute l'appât d'un commerce fructueux avec les Indes proprement dites. Charpentier dans un parralèle entre la Gaule Orientale et Java assure que la première l'emporte de beaucoup sur l'autre, « soit pour la facilité du trafic, soit pour l'agrément du climat, soit pour la sûreté des colons » les habitants étant fort « bonasses », et très disposés à recevoir l'Evangile à l'opposé de ceux de Java qui étaient naillants, aguerris, très attachés à l'islamisme et pleins de mépris pour les chrétiens. (Pierre Clément. Histoire de Colbert et de son administration.) Cette dernière assertion nous paraît au moins aventurée, quand on pense aux continuels conflits entre Français et indigènes et aux difficultés qu'éprouvèrent les divers Gouverneurs à ravitailler leurs subordonnés par suite du mauvais vouloir des naturels. Quoiqu'il en soit, l'auteur après avoir peint Madagascar sous les couleurs les plus brillantes, termine sa brochure, non sans quelques précautions oratoires en exhortant vivement les marchands bourgeois des villes à devenir les actionnaires de la Compagnie.

Une assemblée publique fut convoquée à cet effet, pour le 21 mai 1664, chez « le sieur Faverolles » un des grands

négociants de Paris par le prévôt des marchands. Cette assemblée fut suivie de deux autres et la dernière se tint le 26 mai; enfin une réunion, qui ne comptait cette fois que des actionnaires, fut convoquée pour le 5 juin afin d'élire les douze syndics. On décida dans cette séance que les six millions qu'on avait primitivement votés étaient insuffisants. Au mois d'août un Edit constitua définitivement la Compagnie. Les 15 millions du fonds social furent divisés en actions de 1000 livres payables par tiers. La Compagnie était autorisée à naviguer et à négocier à l'exclusion de tous autres pendant cinquante ans depuis le Cap de Bonne Espérance jusque dans les Indes et la Chine. L'édit lui concédait à perpétuité toutes les places qu'elle pourrait conquérir sur les ennemis ou sur les indigènes, avec pleins droits sur les mines d'or, d'argent, droit d'esclavage et autres indiquant souveraineté. En somme cet édit était un projet en 40 articles spécifiant non seulement les privilèges accordés à la Compagnie, mais encore son mode de fonctionnement et d'organisation. De plus un réglement particulier fut composé pour la police de la Compagnie. Ce réglement qui probablement ne fut jamais bien appliqué prétendait imposer aux colons, outre le respect des lois, la pratique de mœurs sévères et même l'observance de pratiques religieuses.

Il y avait un article par exemple qui portait que le blasphème par récidive serait puni de six heures de carcan.

Toutes ces décisions furent prises en présence de Berryer secrétaire du Roi et de ses conseils et sous la surveillance de Colbert. Mais il ne suffisait pas d'avoir donné une organisation à la Compagnie, il fallait surtout que les actions fussent souscrites et le public d'alors nous apparaît comme fort récalcitrant. Colbert conseilla au Roi d'envoyer des lettres émanées de sa Majesté à tous les maires, prévôts des marchands et échevins des principales villes de France, lettres par lesquelles on leur enjoindrait, tout en leur recommandant la Cie des Indes, d'avoir à trouver des souscripteurs. Louis XIV envoya donc, le 13 juin 1664, des lettres patentes à 119 villes de province. De nos jours cela s'appellerait une circulaire. De plus pour prouver tout son intérêt à la Compagnie, le roi s'engageait à lui prêter 3 millions aux conditions suivantes. La cassette royale ferait des versements réguliers de 300000 livres jusqu'à épuisement des 3 millions chaque fois que 400000 livres provenant des paiements opérés par les actionnaires rentreraient dans les caisses de la Compagnie. L'exemple du roi et la protection que les ministres accordaient ouvertement à la Cie firent qu'une partie des actions fut souscrite. La Cour s'intéressa pour deux millions de francs, la finance pour deux millions, les Cours souveraines pour 1.200.000 livres. Quant aux villes elles répondirent presque toutes sans exception à l'appel. Lyon donnait un million, Rouen 555000 livres, Bordeaux 400000, Nantes 200000, Tours 150000, Toulouse 120000, Grenoble

113000, Dijon, Rennes, St Malo 100000 etc. Paris fut moins enthousiaste, les souscripteurs ne versèrent que 650000 livres, dont 180000 furent payées par les marchands drapiers et 306000 par les syndics et leurs familles. La Compagnie était donc définitivement constituée; il ne s'agissait plus que de préparer le premier armement destiné à Madagascar. On devait en confier le commandement au beau frère de Flacourt le sieur de la Beausse, qui était venu lors d'une des premières assemblées, faire présent à la Compagnie des mémoires de Flacourt et se proposer par la même occasion comme directeur de l'établissement que l'on créerait à Madagascar. Malgré son grand âge et sans grandes raisons d'ailleurs, on lui conféra cette dignité avec empressement.

## Etablissements français à Madagascar.

Nous avons dit en parlant des Compagnies des Indes qui précédèrent celle de 1664 que les efforts de la Compagnie de 1642, dite Ricault-la Meilleraye, s'étaient surtout portés sur la colonisation de Madagascar. C'est en effet à cette époque que remontent nos prétentions sur cette grande île africaine à laquelle les premiers émigrants français donnèrent dans un moment d'enthousiasme le beau nom de Gallia Orientalis. Quoique nos établissements aient été disséminés sur des points très divers à Ste Marie, à Ténériffe,

ce fut dans la presqu'île de Cholangare, que fut installé le chef lieu de nos possessions lequel reçut le nom de Fort Dauphin. Les premiers Gouverneurs furent Foucquembourg et Pronis qui débarquèrent en 1643. Le second par ses gaspillages et ses exactions se mit en hostilité ouverte non seulement contre les indigènes, mais encore contre ses subordonnés eux mêmes qui le condamnèrent à une rude détention. Cet emprisonnement ne dura pas moins de six mois et ne prit fin que par l'arrivée de Mr de Flacourt en 1648. (d'Escamps. Histoire et Géographie de Madagascar) Ce dernier ~~homme~~ aussi énergique que prudent, infligea un blâme à Pronis, mais punit les auteurs de la rébellion en en déportant douze à la Gde Mascareigne dont il changea le nom en celui d'île Bourbon, « ne pouvant disait il trouver un nom qui pût mieux cadrer à sa bonté et à sa fertilité et qui lui convînt mieux que celui là. » Pendant son séjour qui se prolongea jusqu'en 1656 il semble que son habile direction ait fait disparaître une partie des abus qui s'étaient glissés dans la colonie naissante; mais la métropole oubliait ses enfants et Flacourt resta cinq ans sans voir un navire français! Il partit donc pour réclamer des secours et il ne resta plus à Fort Dauphin que quelques colons fort misérables placés sous les ordres de Mr de Champmargou ~~et~~ commandant d'armes pour la Cie et de Mr de la Case major de l'île. Ce la Case, dont le véritable nom était le Vacher, avait épousé une femme Malgache et par sa connaissance des mœurs des naturels

et de la langue rendait de grands services à la colonie.

Ce fut le 11 juillet 1665, que Mr de la Beausse beau frère et remplaçant de Flacourt arriva prendre possession de Madagascar au nom de la nouvelle Compagnie. Un récit assez pompeux de cette entrée au Fort Dauphin nous a été conservé par Souchu de Rennefort qui était secrétaire de l'expédition et à qui nous emprunterons plusieurs détails de l'histoire de la Compagnie à Madagascar.
A partir de ce moment, l'île prenait le nom d'île Dauphine abandonnant ainsi celui de St Laurent, que lui avaient donné les Portugais de Suarez, lorsqu'ils la découvrirent. Dans la pensée de Colbert elle devait être à la fois l'entrepôt de notre navigation dans les mers du Sud, un lieu de relâche pour nos navires allant aux Indes et en Chine et enfin une colonie peuplée de Français, qui pourrait dans une certaine mesure suppléer aux ressources trop éloignées de la métropole. Elle étant l'idée du premier ministre et du Roi on comprend que la première expédition ait été fort importante. Le 14 mars 1666, dix vaisseaux chargés de plus de 2000 personnes sortirent du port de la Rochelle. Le commandant en chef était Montdevergue avec le titre de vice roi; sous ses ordres se trouvaient les sieurs Caron et de Flacourt Faye directeurs du commerce et le sieur d'Epinay procureur pour la Compagnie. (Du Fresne de Francheville. Histoire des Indes Orientales.) Signalons ici

l'embarquement à bord de l'Aigle Blanc en qualité de sous marchand de François Martin, qui devait plus tard conquérir une place si considérable dans l'histoire de l'Hindoustan. La traversée fut longue et malheureuse, après avoir relâché à Ténériffe et à «Fernambouc» au Brésil pour y réparer ses avaries, Montdevergue dut encore s'arrêter pour la même cause à Table Baie au Cap de Bonne Espérance et même y abandonner un de ses vaisseaux hors d'état de reprendre la mer. Aussi ne fut ce que le 10 mars 1667, qui fut un an après son départ qu'il atteignit le Fort Dauphin. Le pénible voyage n'était que le prélude des insuccès qui devaient accabler Montdevergue. Tout d'abord la Sisette se fit sentir et l'on fut contraint d'envoyer Martin, qui ainsi commença à se faire connaître, fonder un poste à Galhemboulle dans le Sud de l'île pour y fonder un poste et ravitailler les colons. Mais une révolte des Amboustes, qui enlevèrent le poste de Galhemboulle, ruina ses espérances. La guerre avec les indigènes était à l'état permanent, par suite les cultures impossibles, le commerce absolument nul et malgré les ordres qu'avaient reçus les Directeurs de commencer d'abord à coloniser Madagascar, ils se décidèrent à s'aventurer dans l'Hindoustan.

Caron se chargea d'y passer pour «acheter des marchandises qu'on enverrait en France et qui y feraient montre de quelque chose pour tout l'argent qui en était sorti.» (Souchu de Rennefort.) De Faye l'autre direc-

ECOLE NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHEQUE

teur écrivit de son côté en France qu'il conseillait fortement l'abandon de l'île Dauphine :« son but étant de faire du commerce et non de faire sortir des entrailles d'une terre inconnue des richesses qui ne se découvrent qu'avec une persevérance et des soins infinis.»

Mais Louis XIV tenait à l'idée qu'il avait conçue de coloniser Madagascar et il ne répondit qu'en accordant de nouveaux privilèges à la Compagnie, sans préjudice d'un don de 2 millions qu'il lui versa en 1668. Les avantages les plus importants étaient la suppression du droit de un pour cent que percevait la ville de la Rochelle sur les cargaisons qui rentraient dans ses magasins et la permission accordée aux Directeurs de créer leur principal établissement à Port Louis sur le Scorff. C'est là que se forma le port de l'Orient. (Lorient.) que la Compagnie a longtemps possédé en toute propriété. Malgré toutes ces prérogatives l'œuvre des Français ne faisait aucun progrès dans l'île Dauphine. La Compagnie avait mal dirigé ses opérations, mal choisi ses postes et ses agents; le gaspillage le plus effréné régnait sans contrôle et les millions du Roi ne servirent pendant quelque temps qu'à entretenir d'odieuses dilapidations. Si l'on ajoute à ce désordre financier, les fréquentes hostilités avec les naturels, la mauvaise administration intérieure et par dessus tout la mésintelligence des officiers et des Directeurs on pourra comprendre combien étaient nombreuses les causes de la dissolution et de la ruine de l'entreprise.

La conduite de Montdevergue a été très diversement jugée. Très accusé par ses contemporains,

il est au contraire défendu avec chaleur par Mr Pauliat et l'on ne sait trop si l'on doit voir en lui un coupable ou une victime). Quoiqu'il en soit, le 2 octobre 1669 Montdevergue reçut des lettres du roi qui lui laissaient le choix ou de continuer son administration ou de revenir en France. Après avoir pris l'avis de son conseil, il adopta ce dernier parti et s'embarqua sur la Marie. Une voie d'eau le força à relâcher au Cap de Bonne Espérance et à retourner à Madagascar au moment où y arrivait son successeur Mr. de la Haye. (16 nov. 1670.) Sans trouver rien d'extraordinaire à la promptitude apportée à son remplacement Montdevergue repartit de nouveau le 11 février 1671 et après une heureuse traversée arriva à Port Louis, mais au moment où il mettait pied à terre quatre agents qui se trouvaient à bord à son insu l'arrêtèrent et l'amenèrent devant un commissaire du Roi « qui lui demanda raison de son administration et lui laissa le choix du château de Saumur ou de celui d'Angers pour y faire des réflexions sur la vanité des grandeurs du monde. » C'est là qu'il mourut peu d'années après sans être parvenu à se justifier.

Il faut placer à cette époque la complète décadence des établissements français à Madagascar. En effet les plaintes des actionnaires au sujet de cette île devinrent telles, que le Roi se décida à la reprendre pour son compte le 12 nov. 1670. Par la même le Conseil de la Cie xxx était transféré à Surate où les Directeurs avaient fondé un comptoir depuis plusieurs années et l'histoire de la Cie se trouvant transportée aux Indes, nous ne nous occuperons plus de Mada-

gascar que pour raconter la catastrophe de 1674 qui amena la perte des derniers colons français.

## Etablissements aux Indes.

Le peu de succès rencontré à Madagascar avait décidé Caron à partir pour l'Hindoustan. Il s'était embarqué le 15 octobre 1667 sur le St Jean, pour Gualy le port de Surate alors la plus grande place de commerce des Indes. Il était accompagné d'un Persan Marcara Avanchinz qui devait lui servir de guide et d'interprète. Caron lui même était étranger; c'était un ancien employé de la Cie Hollandaise à qui la Cie Française l'avait enlevé, comptant sur les services que devait lui rendre la longue expérience de ce nouveau Directeur. Le bon accord ne régna pas longtemps entre ces deux hommes et il est fort difficile de savoir de quel côté sont les torts. ce qu'il y a de certain c'est que le voyage de Surate eut les meilleurs résultats et que Marcara obtint le privilège de l'affranchissement pour la vente de nos marchandises. Cependant quand le St Jean richement chargé reparut au mois de juin 1668 devant Fort Dauphin, Marcara était aux fers par ordre de Caron qui l'accusait d'indiscipline. Le Persan présenta habilement sa defense dans des «factums» qui sont restés et un arrêt du Conseil souverain de l'Ile le remit en liberté en déclarant qu'il ferait partie de la nouvelle expédition qui s'organisait entre la Faye, Gaujon, Caron et Martin. Ce

nouveau voyage fut aussi pleinement couronné de succès que le premier et on put considérer notre comptoir de Surate comme définitivement fondé ; mais comme on sentait l'utilité d'une factorerie sur la côte de Coromandel on fit partir par la voie de terre Marcara et un autre sous marchand du nom de Roussel, avec mission de nouer des relations commerciales à Masulipatam dans le Rme de Golconde. A ce moment de Faye succomba à une attaque de dyssentrie et tel était l'état d'esprit d'intrigue et de discorde qui régnait parmi les Directeurs que Caron fut accusé de l'avoir fait empoisonner. L'autopsie démontra le peu de fondement de ces soupçons, mais ce fait nous montre clairement la haine et la jalousie qui animaient les uns contre les autres Caron, Gonjon, Martin, Joubert etc tous les traitants et sous marchands de la Cie. Malgré ces ferments de discorde, notre commerce prenait de l'extension ; l'on put envoyer en France de belles cargaisons et des rapports s'établirent avec d'autres contrées de l'extrême Orient. C'est ainsi que le 13 octobre 1669 on reçut par l'entremise d'un capucin le P. Ambroise des propositions des rois de Siam et de Macassar qui demandaient aux Français de venir commercer dans leurs royaumes propositions qu'accepta Caron, puisque nous le verrons deux ans plus tard aller fonder un comptoir à Bantam pour la traite du poivre. Pendant ce temps le nouveau vice roi, Mr de la Haye, qui succédait à Montdevergue s'était décidé à abandonner Madagascar, où la situation ne

faisait qu'empirer. Pour se débarrasser des habitants il leur proposa de les transporter à Bourbon, mais ceux ci contre toute attente refusèrent et accablèrent la Haye de reproches l'accusant de les abandonner et le rendant responsable de tous leurs malheurs. En présence de tant de difficultés le vice roi se hâta d'appareiller et partit pour Surate où il arriva le 21 sept. 1671, laissant les colons aux bons soins du seul homme sur lequel le découragement n'avait pas de prise, j'ai nommé le fidèle Champmargou amené par la C^ie^ la Meilleraye et que nous retrouvons toujours prêt à suppléer des gouverneurs trop éphémères. M^r^ de la Bretesche remplaçait comme major de l'île M^r^ de la Case qui venait de périr dans une embuscade.

La Haye trouva comme Directeurs à Surate Caron, Blot et Baron, mais le premier était absent occupé à créer un poste à Bantam et il ne reparut que le 11 novembre 1671. Dès son arrivée, il exposait ~~la~~ ses vastes projets à de la Haye. Il fallait selon lui pour s'établir solidement dans le pays, s'assurer la possession absolue d'un point, à l'abri des attaques des indigènes et en faire le centre de leurs opérations. Le meilleur moyen pour atteindre ce but étant d'occuper une île, il désigna l'île de Ceylan, mais comme il y en avait une partie au pouvoir des Hollandais on résolut de les en déloger. La première attaque fut donc dirigée contre P^te^ de Galles en 1672, mais elle échoua complètement. Nous fûmes plus heureux à Trinquemalé et les deux Directeurs s'accordèrent pour y laisser une

garnison, mais on n'avait pas même eu le temps de décharger les canons nécessaires à la défense, qu'apparût la flotte hollandaise commandée par l'amiral Rykoff van Goens. Craignant d'engager la bataille avec des forces inférieures, la Haye abandonnant tous les projets sur l'île de Ceylan, se tourna contre St Chomé sur la côte de Coromandel. (actuellement Méliapore) C'était une place bien fortifiée par les Portugais à qui les Hollandais l'avaient enlevée 12 ans auparavant, cependant la Haye put s'en emparer sans difficulté 1672. 25 juillet, mais la prise de Saint Chomé était un mince résultat pour une expédition qui avait coûté tant d'efforts et sur laquelle on fondait tant d'espérances. Aussi comme il arrive en pareil cas on attribua la faute au promoteur de l'entreprise et Caron eut tous les torts possibles. De la Haye alla jusqu'à l'accuser d'entretenir des intelligences avec la Hollande. Le fait que son fils servait à bord des navires des Pays Bas donne assez de fondements à ces soupçons. D'ailleurs le caractère impérieux de Caron l'avait fait détester par tous les agents français et au mois de septembre 1672 l'ancien Directeur dut s'embarquer sur le St Paul pour retourner en France. Il toucha au Brésil le 1er février 1673 et continua sa route mais ayant rencontré un navire français à la hauteur de Gibraltar il reçut des communications d'un officier, «qui lui apprit que le vent n'était pas bon pour lui à Paris.» Instruit par l'exemple de Montdevergue et craignant qu'on ne confisquât les richesses

qu'il rapportait des Indes, Caron voulut rentrer dans l'estuaire du Caye pour aborder à Lisbonne, mais il fut surpris par un raz de marée et son navire alla se fracasser sur les roches. Caron périt dans le sinistre avec son fils tandisque le fleuve engloutissait tous ses trésors.

Après le départ de Caron, de la Haye reçut la nouvelle de la déclaration de la guerre à l'Angleterre et à la Hollande, c'était lui apprendre qu'il ne devait plus attendre de secours en hommes et en munitions. Il ne s'en préparu pas moins à s'enfermer dans St Choisé et ne rendit la ville qu'après 26 mois de siège. cette défense qui a illustré son nom permit à de la Haye d'obtenir une capitulation honorable. Il fut permis aux Français de sortir avec les honneurs de la guerre et de prendre la direction qu'ils préféreraient. (Malleson Histoire des Français dans l'Inde.) Libres de choisir le lieu de leur retraite 60 hommes de la garnison se décidèrent à rejoindre Martin dans la nouvelle colonie qu'il avait créée à Pondichéry et à cet effet s'embarquèrent sur la Vigilante. Voici comment Martin avait pu d'une manière assez ~~vigi~~ pacifique devenir propriétaire d'un coin de terre, où devait plus tard s'élever une grande ville qui serait le chef lieu de nos possessions dans l'Inde. Pendant la première partie du siége de St Choisé, alors que le blocus n'existait que du côté de la mer gardé par l'escadre hollandaise Martin envoyé par Baron toujours Directeur

à Surate était venu offrir ses services à de la Haye, le 10 janvier 1673. Ce dernier crut que la meilleure façon d'employer l'activité et le zèle de son subordonné était de l'expédier à la recherche d'un poste qui pût lui servir de refuge en cas de revers. Dans ce but, le plus simple était d'acheter une concession à Schere Kan Lodi, (Chircam Loudi de du Fresne de Francheville.) gouverneur des possessions du roi de Béjapore dans le Carnate. Mais retenu par les difficultés du siège, qui accrurent l'investissement de la place par les troupes du roi de Golconde allié des Hollandais et les succès de la flotte néerlandaise, Martin ne put partir qu'au mois de janvier 1674. Il échappa heureusement à la croisière ennemie et acheta de suite un coin de territoire, ce qu'on appelle une aldée, sur le littoral de la province de Gingi & près de l'embouchure de la rivière de ce nom.

Aussi après la reddition de St Thomé, de la Haye étant reparti de suite pour l'Europe 25 sept. 1674, Martin se vit sur la côte du Coromandel à la tête d'une autorité sans partage. Il en profita pour adopter à l'égard des indigènes une ligne de conduite toute différente de celle qu'on avait tenue jusqu'alors. Il évita non seulement de leur faire la guerre mais encore de prendre parti dans les luttes entre rajahs. Non content de garder cette neutralité absolue, il prêta de l'argent à Schere Kan Lodi, au taux modéré dit Malleson de 18/00. Ce procédé lui permit d'abord de se faire céder des cipayes ou soldats du pays et plus tard d'acquérir

en toute propriété des territoires auprès de Pondichéry qui lui servirent à arrondir sa colonie naissante. En effet Schere Kan Lodi ayant été subitement attaqué et vaincu par le chef des Mahrattes Sevadgi, (mai 1677), Martin lui réclama le montant de sa créance qui s'élevait à 8000 roupies d'or. Incapable de se payer, Chircam Lodi préféra se libérer en abandonnant aux Français la pleine souveraineté sur ces territoires dont nous avons parlé plus haut.

Elle fut la consécration définitive de la fondation de Pondichéry). Désormais jusqu'en 1683 époque où s'arrête notre étude, la ville continua à prospérer en toute sécurité et Martin put sans crainte se vouer à l'oeuvre de colonisation qui a illustré son nom.

## Etats des colonies des Indes en 1683

Le résumé de ce travail que nous devons arrêter en 1683 sera un rapide coup d'oeil jeté sur l'Etat de nos colonies des Indes Orientales, au moment de la mort de celui qui avait pris tant à coeur leur développement. Colbert avait eu la douleur d'apprendre l'anéantissement de la colonie française de Madagascar.

Champmargou assassiné dans un guet à pens par les indigènes, dont l'attitude était devenue d'autant plus hostile

qu'il n'était resté dans l'île que quelques colons et quelques missionnaires, ~~on~~ avait été remplacé par la Bretesche qui fail lit lui même trouver la mort dans la révolte générale du 27 août 1674. Soixante Français à peine purent se réfugier à bord du brick le Blanc Pignon. Le reste fut massacré. Et de la Haye à son retour de Bourbon et des Indes mouillant à Fort Dauphin le 16 novembre 1679, ne trouva plus que les assassins de ceux qu'il avait abandonnés, occupant les ruines de ce qui avait été autrefois la capitale de l'île Dauphine.

Mais Colbert eut du moins la consolation de laisser nos établissements de l'Inde en voie de prospérité. Nous possédions en toute souveraineté Pondichéry. Les comptoirs de Surate et de Masulipatam réunissaient le commerce du Malabar et du Coromandel, tandis que notre factorerie de Bantam nous ouvrait les îles de la Sonde. On enregistrait dans les ports de la Rochelle et de Lorient l'entrée de riches cargaisons. Martin grâce à ses nouvelles fabriques se déclarait prêt à fournir annuellement pour un millions et plus de toiles peintes et enfin, avantage plus appréciable peut être au point de vue de l'exemple qu'en pouvait tirer notre marine marchande les progrès de la flotte de la Compagnie étaient tels, qu'un navire le Soleil d'Orient fit la traversée de Surate à la Rochelle en quatre mois. 1682.

Louis XIV et son premier ministre avaient sans doute espéré plus. S'ils avaient aidé au développement du commerce, leur désir de fonder des colonies n'avait pour ainsi dire pas été réalisé, car Pondichéry naissait à peine et ce qui devait aussi leur tenir à cœur la Cie Hollandaise nous restait supérieure.

Il n'en est pas moins vrai que quels qu'aient été les résultats de la Cie de 1664 dans ce laps de 18 années, elle a ouvert la voie des Indes aux Compagnies françaises qui la suivront et développé dans notre pays le goût des entreprises lointaines, qui feront de la France pendant la première moitié du 18e siècle la grande puissance coloniale de l'Europe.

Fin.

Ma.
134